

DETU
Dir UFR
FC
LANSAD
SIO



Nanjoni,
je vous laisse voir pour
la diffusion - merci

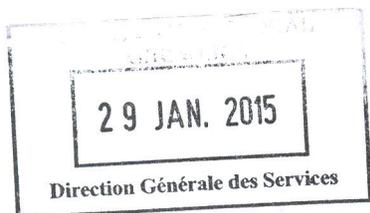
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

n° 2015-0012

La directrice

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05



Paris, le **27 JAN. 2015**

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
à

Mesdames et Messieurs les présidents
d'université

Mesdames et Messieurs les présidents des
groupements territoriaux et d'établissements

S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chancelliers des universités

Objet : Référentiels de compétences des 45 mentions de licence

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des *Référentiels de compétences des mentions de licence*, qui ont été présentés devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) au cours de sa séance du 15 décembre 2014. Ces référentiels sont également accessibles en ligne à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/referentiels-licence.

Suite à l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, une première version des référentiels de compétences a été diffusée en 2012. Le cadre national des formations qui découle de la loi du 22 juillet 2013 a introduit une nomenclature nationale composée de 45 intitulés de licence, nécessitant une révision de ces documents.

Ces référentiels doivent permettre aux diplômés de valoriser leurs acquis, représentatifs du niveau de qualification correspondant à la licence. En outre, ils vont contribuer à améliorer la reconnaissance des formations universitaires par l'ensemble des acteurs socio-économiques. Pouvoir avancer vers une expression plus concrète et précise des acquis des diplômés, et en des termes largement compris par tous les acteurs, constitue une démarche qualité favorisant la relation formation-emploi et finalement l'insertion professionnelle. Ces référentiels constituent également un vecteur de cohérence et de lisibilité des mentions à l'échelle nationale. A ce titre, leurs contenus peuvent constituer la base des fiches RNCP et des suppléments aux diplômes.

Il est essentiel que ces référentiels fassent l'objet d'une large diffusion afin que l'ensemble des communautés et des partenaires concernés, qu'il s'agisse des étudiants et de leurs familles, des universitaires et de tous les personnels associés

PJ : Référentiels de compétences des mentions de licence

aux tâches pédagogiques, ou encore des acteurs socio-économiques, puissent se les approprier.

La prise en compte de ces référentiels dans les formations est le début d'un processus certes long et complexe, mais qui peut s'appuyer sur des initiatives déjà engagées et souvent fructueuses. Ce processus s'inscrit par ailleurs pleinement dans le cadre de l'autonomie des établissements. Vous pouvez, en effet, préciser et compléter ces référentiels, quand vous le jugez nécessaire, et, bien entendu, les adapter aux parcours types, quand il en existe (LEA par exemple). Le travail des équipes pédagogiques est ici déterminant.

Pour intégrer réellement l'approche par compétences dans les formations, il est bien sûr nécessaire, pour les équipes pédagogiques, de réfléchir non seulement aux maquettes et aux modalités d'enseignement mais aussi aux critères des évaluations choisis pour tester l'acquisition des compétences. Les services universitaires de pédagogie et les services de formation tout au long de la vie pourront les accompagner dans cette démarche. Par ailleurs, les conseils de perfectionnement, vecteurs privilégiés de dialogue entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique, peuvent être mobilisés utilement.

L'ampleur de ce processus nécessite des formes de capitalisation et d'échange sur les expériences. Les équipes pédagogiques doivent pouvoir prendre connaissance des options prises, des obstacles rencontrés et des résultats obtenus par les autres établissements. A cette fin, les réseaux universitaires tels que la conférence des VP CFVU ou la COURROIE seront consultés en vue de relayer ces informations et d'en faciliter la diffusion et l'appropriation.

Mes services seront attentifs à accompagner, encourager et favoriser la mise en œuvre de ce processus, mais également à prendre en compte les adaptations qui se révéleraient nécessaires.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Simone BONNAFOUS